Philippe Frey

Association « Nomades du Monde » 44, rue du Maquis 67100 Strasbourg

tel: 0688471016 / 0388842133 (utiliser le portable de préférence

email: frey.fil@free.fr

site web: https://www.philippefrey.com/ BULLETIN DE RESERVATION

011	•		
Sei	our	ch	การา

20JULI 0110101	
Séjour	
Date de départ	Date de retour

Nom des participants

1 tom des par delpants		
1er participant	2eme participant (éventuel)	
Nom	Nom	
Prénom	Prénom	
Nota: bien indiquer tels qu'ils figurent sur	Nota: bien indiquer tels qu'ils figurent sur	
le passeport (1 erreur d' 1 lettre seulement est autorisée par les transporteurs aériens)	le passeport (1 erreur d'1 lettre seulement est autorisée par les transporteurs aériens)	
Adresse	Adresse	
Tel domicile	Tel domicile	
Tel professionnel	Tel professionnel	
Email	Email	
Date de naissance	Date de naissance	

- Avez-vous bien vérifié la validité de votre passeport ? La plupart des pays nécessitent une validité de 6 mois après la date du séjour
- Les enfants éventuels sont-ils bien inscrits sur le passeport ? Ont-ils une autorisation de sortie du territoire en cas de conjoint divorcé ? Certains pays demandent un document légal : me consulter

Le paiement de votre séjour

Prix unitaire Nombre de personnes Total	Paiement possible ➤ par chèque ➤ par virement (me demander le RIB. Puis joindre une copie du virement) ➤ pas de possibilité de paiement total par CB. Mais possibilité de payer le vol seul : me consulter
A verser à l'inscription : 30% Le solde est à J- 30. sans rappel de notre par	

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ : paiement de la totalité du séjour Un reçu vous parvient dès réception de l'acompte. Pas de reçu pour le solde sauf si demandé

Je soussigné
agissant en mon nom et au nom des personnes inscrites, déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter dans leur intégralité Je déclare en outre être en bonne santé
Date Signature

Inscription d'office en qualité de membre de l'association

Chaque participant devient membre de fait de l'association « Nomades du Monde ». C'est à ce titre que l'association « Nomades du Monde » a le droit légal de fonctionner. Nous rappelons que cette association est à but non lucratif et qu'il s'agit donc de voyages équitables Le participant accepte donc qu'un droit d'inscription de 10 euros soit versé au compte de l'association. Cette somme est déduite du montant du séjour et ne sera pas demandée

Philippe Frey
Association « Nomades du Monde »
44, rue du Maquis 67100 Strasbourg
tel : 0688471016 / 0388842133 (utiliser le portable de préférence
email : frey.fil@free.fr
site web : https://www.philippefrey.com/

CONDITIONS PARTICULIERES DE

VENTE

Inscription: Tout participant doit être inscrit. Il doit pour ce faire remplir le bulletin d'inscription, le signer et le retourner. S' il le désire, il peut en faire une copie et le conserver Le bulletin d'inscription n'est pas valable s' il n'est pas accompagné d' un paiement d'arrhes. Celui-ci est de 30% payables dès l'inscription. Soit par chèque. Soit par virement: Merci de m'informer que le virement a bien été fait afin de ne pas perdre de temps pour finaliser l'aérien. En effet, l'association « Nomades du Monde » a un relevé mensuel Il n'est pas possible pour l'association « Nomades du Monde » d'encaisser un paiement par CB. Par contre -sur demande uniquement- il est possible de segmenter le paiement du vol par l'intéressé. Ainsi il peut être assuré durant la durée du séjour par sa banque (ceci est valable en fonction des banques et des cartes de crédit utilisées: s'en assurer auprès des organismes concernés). Cette option n'est valable que pour « le » vol choisi d'un commun accord

Le prix : Le prix est celui indiqué par l'association « Nomades du Monde ». Il n' y a pas de frais de dossier. Le prix comprend l'ensemble de la prestation incluant les véhicules, le personnel, les entrées de parc (éventuels), la nourriture, l'eau, les frais d'hotellerie ou de camp, les visites indiquées, etc...

Seules les boissons sont en option et à la charge du participant. Ainsi que l'achat de ses souvenirs (éventuels)

Si un participant rate son vol de son fait, il prendra un vol à sa charge dans la mesure du possible. Si le vol est retardé ou annulé du fait de la compagnie, la compagnie prendra l'intéressé en charge jusqu'à sa destination

Inscription de fait en tant que membre de l'association « Nomades du Monde » : Le participant -en s' inscrivant- devient membre de fait de l'association. Car nous ne pouvons emmener que des membres de cette association. A ce titre, une part de 10 euros du prix du voyage sert d'inscription en tant que membre. Il ne sera rien demandé de plus. Par contre, un membre de l'association n'a pas de droit de vote. C'est la réunion annuelle des 5 membres actifs qui détermine des élections et de la marche à suivre de l'association. Reprécisons qu'il s'agit d'une association à but non lucratif fonctionnant avec des bénévoles. Il n'y a pas de salaire et seuls les frais sont autorisés

Annulation d' un participant : Si vous devez annuler votre voyage, il vous sera retenu de notre part :

En cas de non présentation au rendez vous et au lieu de départ, les frais d'annulation sont de 100%

En cas d' abandon en cours de voyage, aucun remboursement ne sera effectué

Annulation de la part de 'Nomades du Monde': En général, le séjour est confirmé à partir de 2 personnes. Toutefois -et ce n'est pas de notre fait mais face à une annulation- il peut arriver qu' un voyage soit annulé. Dans ce cas, la somme intégrale est remboursée. En général, nous faisons au possible de ne pas annuler moins de 30 jours avant le départ. Ce n'est pas notre politique. Si le circuit a lieu, il a lieu. S'il ne peut pas être effectué, il n' a pas lieu. Les sommes versées sont remboursées mais il n'y a en aucun cas droit à une indemnité

Responsabilité: Chaque participant -et donc membre de l'association- doit être en bonne santé. Il prend ses responsabilités en tant que partie prenante d'un séjour dans un désert. Il s'engage – ainsi que ses ayant droit- à ne pas faire porter la responsabilité d'un éventuel accident sur « Nomades du Monde ». Ce milieu implique des règles qu'il faut suivre. En tout état de cause, c'est le guide et chef d'expédition – ou ses prestataires- qui dicte les règles de conduite et de prudence. Chacun doit s' y soumettre tout comme ce serait le cas en montagne ou en plongée

Itinéraire: Il peut arriver qu'un itinéraire soit modifié pour diverses raisons; météo, état des pistes, tensions politiques... L'organisation a le droit -et c'est même son devoir- de modifier l' itinéraire et les conditions éventuelles d' hébergement. Chaque participant doit l' accepter en tout état de cause. Car le chef d' expédition a une connaissance du terrain et une appréciation des risques que les autres n' ont pas

Bagages : Chaque participant est responsable de ses bagages et effets personnels. Aussi bien lors du transport aérien que sur place. Il gère ses affaires qu'il devrait -en tout état de cause- être capable de porter

Un excès de poids à l'aérien est à la charge du participant. Il devra se renseigner au préalable auprès de nous ou auprès de la compagnie aérienne sur le poids autorisé en soute ou en cabine

Assurance: Redisons que chaque participant est responsable de lui- même. Le chef d' expédition – en cas d'accident- agira au mieux suivant le lieu et l'urgence. Il sera aidé de son équipe (éventuelle). C'est souvent plus ce professionnalisme qui sera efficace qu'une surenchère d'assurances diverses. Le personnel médical local est souvent bon et compétent. Mais en aucun cas, l'organisation ne peut être tenue pour responsable – ni civilement ni financièrement- d'événements extérieurs survenus

Libre à chacun de prendre une assurance complémentaire du type Mondial assistance ou Automobile club pour la durée du séjour s' il le désire